

La Voix des Travailleurs

Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Ouest

Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Vendée, Vienne, Deux-Sèvres

REDACTION ET ADMINISTRATION :

10, rue de Bel-Air, NANTES. — Téléphone 120.71. — C. C. P. 208-73



ABONNEMENTS :

Syndiqués : 3 francs. — Soutien : 10 francs

Que penser du Syndicalisme neutre ?

L'un des éléments nouveaux du problème actuel, c'est la constitution d'une foule de groupements qui, sous des appellations diverses : syndicats d'entreprises, de maisons, syndicats « professionnels », « indépendants », « neutres », « autonomes », tendent à englober les salariés demeurés à l'écart des deux grandes organisations ouvrières C.G.T. et C.F.T.C.

Avant juin 1936, il existait, certes, un certain nombre de formations syndicales « dissidentes », les unes ayant une activité syndicale réellement profitable à leurs membres (les associations de voyageurs et représentants, de clercs de notaires, etc...) les autres n'existant guère que sur le papier pour servir, en certaines occasions, les intérêts patronaux...

Depuis lors, la situation s'est transformée. Tels des champions, une nuée de nouveaux syndicats a vu le jour, la plupart étant d'ailleurs constitués beaucoup moins pour se livrer à une action syndicale que pour tenter de mettre en échec la C.G.T. D'abord sporadique, le mouvement vise à un certain regroupement et c'est pour nous faire constater qu'il n'est pas possible à tous ces syndicats « neutres » de se mettre d'accord dans une seule Confédération

En effet, nous venons de voir se constituer, ou se reconstituer, toute une série de Confédérations, aussi neutres les unes que les autres, ce qui tiendrait à démontrer que cette neutralité n'est que le paravent d'une tendance qui tient à la discrétion... Pour ne parler que des plus notoires, citons : la Confédération Nationale du Travail, la Confédération Générale Ouvrière, la Confédération Française du Travail, la C.G.T. autonome, etc. etc...

Mais pourquoi, demanderez-vous ces syndicats se sont-ils formés ? Si nous leur posons la question, ils nous répondraient — et c'est peut-être le seul point sur lequel ils seraient unanimes — qu'ils veulent former un mouvement indépendant de la politique et sans caractère confessionnel. Par là même, ils déclarent leur hostilité envers la C.G.T. et la C.F.T.C.

Qu'ils puissent être opposés à la C.G.T. pour des raisons d'ordre politique, cela se conçoit aisément. Mais s'il n'y avait rien d'autre à la base de leur organisation, on ne comprendrait pas que leurs membres ne se soient pas affiliés à la C.F.T.C. qui, elle, est rigoureusement indépendante sur le plan politique. Pour justifier cette même hostilité à l'égard du syndicalisme chrétien on feint de croire à la réalité du « confessionnalisme » de la C.F.T.C., et, ce qui ne manque pas de piquant, c'est que, dans bien des cas ce sont d'excellents catholiques qui se sont faits les apôtres des mouvements « neutres ». Or, il est de notoriété publique que les

syndicats chrétiens n'exigent de leurs membres aucune pratique religieuse, mais seulement l'adhésion à une doctrine sociale qui est la seule vraiment complète et susceptible de s'opposer victorieusement au marxisme...

Force nous est donc de chercher ailleurs les raisons qui ont amené certains à écarter de la C.F.T.C. les travailleurs qui, ne pouvant admettre les méthodes cégétistes, éprouvaient le besoin de se grouper. Nous n'avons pas d'effort à faire. Tout d'abord, nous nous souviendrons que tel grand parti politique avait, l'été dernier, donné pour consigne à ses militants de former des syndicats « professionnels » théoriquement neutres, mais qui, ne pouvant renier leur origine, traînent avec eux un lourd boulet, lequel, compte tenu de l'état d'esprit réel des milieux ouvriers leur retire tout espoir de développement dans ces sphères.

Mais, surtout, la plupart des syndicats « neutres » ont vu le jour sur l'initiative patronale. Les directeurs et chefs de service se sont faits leurs agents recruteurs et cela a suffi pour que ces groupements se voient gratifiés, le plus souvent à juste titre, de l'épithète de « jaunes ». On comprend que leurs possibilités de développement soient intimement liées à la pression exercée par les employeurs. Dès que cette pression disparaît, les syndiqués se hâtent de reprendre leur liberté et rejoignent, le plus souvent, un vrai syndicat... dont ils faisaient parfois déjà partie clandestinement !

Et nous touchons là, sans doute le fond du problème. Les membres des syndicats « neutres », d'une façon générale, auraient pu prendre place dans les syndicats chrétiens, mais, parce que ces derniers ne s'associent pas aux campagnes politiques de certaines organisations ou de certains groupes, parce qu'ils conservent à l'égard du patronat, une indépendance jalouse ils ne pouvaient répondre aux vœux de ceux qui rêvent d'asservir le syndicalisme à leurs desseins politiques ou réactionnaires.

Si nous nous référons aux leçons de l'histoire, nous serions tentés de dire, en matière de conclusion, qu'il ne restera pas grand-chose de tout cela dans quelques années... sinon dans quelques mois. L'évolution des événements enlève toute stabilité au syndicalisme basé sur la politique ; la contrainte patronale retire tout dynamisme et ménage de graves mécomptes au groupement ainsi constitué. Tout au contraire, un mouvement indépendant de la politique et du patronat, mais puisant dans une doctrine nettement affirmée, les principes inspirant son action, est bâti sur le roc. C'est le cas du syndicalisme chrétien !

Maurice BOULADOUX

Le triomphal Congrès de l'Union Régionale de l'Ouest



LES DELEGUES SUR LES MARCHES DE L'HOTEL DE VILLE OU ONT EU LIEU LES SEANCES

Le 14^e Congrès de notre U. R. s'est tenu à Niort, les 24 et 25 avril, sous la Présidence de J. Pérès. Il fut suivi par de nombreux délégués venus de points les plus éloignés de nos 5 départements et par un public enthousiaste.

La réunion du samedi soir était consacrée à « l'organisation féminine », sujet que traita avec compétence et précision, Mlle Bosselut, Vice-Présidente du syndicat mixte des employés de Nantes. Les échanges de vues qui suivirent révélèrent les difficultés rencontrées dans ce sens, et aussi les moyens d'y remédier.

La journée du dimanche débuta par une messe de communion à Notre-Dame. La séance d'études commença d'abord le compte rendu de l'activité de l'U.R. depuis le dernier Congrès. Ce compte rendu fut fait par chaque union départementale, et ensuite Belleval, secrétaire général, souligna les points à mettre en lumière, en particulier le syndicalisme agricole. Les événements de juin ont influé sur la vie de tous nos syndicats, les effectifs ont augmenté dans la proportion de 300 %, et la progression a été particulièrement sensible dans le bâtiment, les hospitaliers, le textile, la chaussure, les cuirs et peaux, la ganterie. De nouveaux syndicats sont également nés, et nous citons entre autres ceux des Travailleurs de la

Terre, qui s'annoncent pleins de promesses pour l'avenir. En terminant, Belleval fit remarquer qu'il n'y a pas lieu de se tracasser de la puissance de la C. G. T. qui est obligée de s'appuyer sur le gouvernement n'étant pas assez forte par elle-même.

Plusieurs interventions sont alors faites, notamment au sujet des Cheminots, des Travailleurs de la Terre, des 40 heures, etc... Nasset fit ensuite l'exposé financier : la situation est satisfaisante mais le trésorier de l'U. R. insiste pour que l'ordre règne dans la rentrée des cotisations et les règlements aux différents unions étendardées.

Charles Mabit présenta à son tour une étude sur l'éducation syndicale. Il fit ressortir la nécessité de la collaboration avec la J. O. C. et la L. O. C. qui, mouvements de formation totale de la classe ouvrière, peuvent apporter à la C.F.T.C. des militants et des dirigeants qui n'auront plus qu'à se spécialiser dans l'action syndicale.

Il fit envisager ensuite à l'Assemblée les moyens de se former à cette action syndicale en montrant que le Cercle d'Etudes est le principal et le véritable moteur de l'éducation syndicale.

Après lui, Pérès souligne alors l'im-

portance des Cercles d'Etude, qui doivent être une discussion et non une conférence, ces dernières n'étant indiquées que pour les militants déjà formés. Un plan de cercles d'étude paraîtra prochainement dans E.N.O.

A l'issue du banquet qui réunit près de 250 convives, de nombreux toasts furent portés et le prix G. Lucas fut attribué à L. Pret, militant de Poitiers qui s'est particulièrement signalé par son dévouement et son activité.

La séance de l'après-midi se déroula devant une salle archi-comble. Foulon présenta à l'auditoire Pérès, ancien ouvrier, Secrétaire général adjoint de la C.F.T.C., qui parla d'une façon simple et claire de « la nécessité et de l'actualité du Syndicalisme Chrétien ». Il fit d'abord l'historique du mouvement syndical en France, puis le parallèle entre les méthodes de la C.G.T. et les nôtres. Il en vint ensuite à l'explication des événements de juin, et donna l'opinion de la C.F.T.C. sur les réformes sociales accomplies. Et pour terminer nous ne saurions mieux faire que de citer ses propres paroles :

« Au terme de ce Congrès, je vous laisse comme conseil de vous mettre sérieusement au travail et de faire en sorte qu'enfin nous sortions de l'inor-

ganisation d'autrefois, que ce réveil qui s'est manifesté ne soit pas sans lendemain, que ces réformes sociales durent toujours et ne déçoivent pas le travailleur, sans quoi il n'aurait plus confiance en personne et on ne sait pas où on irait. Appuyés sur une doctrine de 2.000 ans, la seule qui soit capable de régénérer ce matérialisme, allons de l'avant, une tâche magnifique nous attend. Ne laissons pas à d'autres le soin de prendre les responsabilités, faisons en sorte que grâce à notre travail et notre dévouement il y ait dans ce monde plus de justice, de beauté et de générosité. »

A l'issue de la séance du matin, des vœux furent votés dans l'enthousiasme, concernant l'établissement de salaires vitaux, et le maintien du pouvoir d'achat des salaires ; l'élévation du taux des allocations familiales au taux de celles des fonctionnaires de l'Etat avec augmentation lorsque la mère de famille reste au foyer ; les vieux travailleurs ; la liberté syndicale et la liberté du travail ; la représentation équitable de la C.F.T.C. dans tous les organismes officiels dans lesquels le travail est représenté ; une meilleure compréhension de la doctrine sociale chrétienne, traduite par des actes, dans tous les milieux soucieux de justice et de paix.

La J.O.C. a 10 ans !...

Notre Congrès

POUR DES TEMPS NOUVEAUX, UNE JEUNESSE OUVRIÈRE NOUVELLE.

18 juillet 1937.

— 60.000 jeunes travailleurs et jeunes travailleuses viendront crier, au Parc des Princes, leur Foi en la J.O.C.

— 60.000 jeunes gens, jeunes filles, de la classe ouvrière viendront crier leur joie d'avoir trouvé un mouvement à leur idéal de jeunes, de travailleurs et de chrétiens.

— 60.000 enfants du peuple ; classe laborieuse de demain ; orneront au Monde qui s'éroule que la Christ-ouvrier est leur chef et que Sa loi est leur loi !

Notre Congrès sera un triomphe ! 10 ans de lutte, 10 ans de souffrance, 10 ans d'Amour, 10 ans de conquête

et de cette classe ouvrière qui sait si bien aimer quand on ne l'exploite pas, une jeune génération surgit ! La J.O.C. seule est capable de rassembler des quatre coins de la France, une telle quantité de jeunes ouvriers.

Jamais on n'avait vu cela. Des jeunes gens, de 17 ans, de 20 ans, qui partent à la conquête d'un monde.

Des jeunes ouvriers qui sanctifient leur travail, qui clament la dignité du travailleur.

Des jeunes ouvriers chrétiens qui osent affirmer malgré les brimades et les insultes, leur foi au Premier des travailleurs, le Christ Rédempteur, qui releva la classe travailleuse et proclama les fils du peuple ses frères et les enfants de Dieu.

Il faut, que pas un travailleur, que pas une famille ouvrière n'ignore notre Congrès, qui est aussi le leur. Combien de vieux travailleurs avouons nous, dans nos meetings, émus, et presque pleurant de joie, en voyant par l'esprit ce monde que nous, jeunes travailleurs, nous voulons construire, que nous construirons !

Monde où l'on s'aimera, où il fera bon vivre dans la Paix du Christ et sa joie ouvrière.

Monde où les travailleurs ne seront plus esclaves ni des machines, ni de l'argent, ni des hommes, ni d'aucune passion que celle du Christianisme !

Nous ne croyons pas à la haine qui divise, mais à l'Amour qui unit.

Ce n'est pas à coups de matraques que l'on construit un monde, mais en s'aimant les uns les autres.

Près de dix ans de conquête. Dans notre Fédération natale, des centaines de jeunes travailleurs s'apprennent à partir pour Paris.

Des centaines de jeunes travailleurs sont prêts à quitter leurs usines ou leurs bureaux.

Des centaines de jeunes chrétiens de la classe ouvrière n'attendent qu'à s'unir à ceux des autres régions populaires de France, pour que le Monde entier sache que dans notre Pays comme dans plus de vingt nations : Une jeunesse ouvrière nouvelle se lève, en marche vers un Monde nouveau.

G. DECLERCO.

Et les loisirs ?

Les loisirs sont la grande richesse des travailleurs.

CARDYN.

On tient les 40 heures.

On tient les congés payés.

Deux victoires ouvrières, deux revendications que depuis toujours notre C. F. T. C. a défendues avec ardeur.

N'était-ce pas Gaston Tessier qui, à Genève, à la Conférence Internationale du Travail, présentait ce fameux rapport sur la réduction des heures de travail ?

Pourquoi sont donc faits les loisirs ?

Tout comme le travail, les loisirs sont une nécessité : il faut se reposer des fatigues du labeur quotidien, se détendre, changer d'air, laisser à ses soucis de chaque jour.

Mais les loisirs ne doivent pas servir qu'à cela : c'est le moment idéal pour la classe ouvrière de poursuivre son éducation, de s'élever en achevant sa formation morale, sociale, intellectuelle.

Qu'on ne se trompe pas ; si on laisse la classe ouvrière se gaver de joies à bon marché, que de savants exploitateurs savent trop bien, hélas ! lui présenter, c'en est fait de la véri-

table destinée du monde du travail. Les cinémas, les bistrots, certains sports spectaculaires, les danses, les bals dits populaires, sont loin d'être éducatifs, et l'on serait à se demander si ceux qui les financent ou les organisent, ne se sont pas donnés comme principale mission d'empêcher la classe ouvrière de s'élever, pour pouvoir mieux l'asservir ensuite.

Pensons aussi que certains se préoccupent des loisirs pour incliner aux travailleurs leur idéal, leur méthode, leur doctrine, qui ne sont pas précisément nôtres.

Le syndicat chrétien a son mot à dire dans l'organisation des loisirs. Certes, il n'aura pas à tout faire, à tout monter. Il se devra de collaborer avec les organisations ouvrières qui, déjà, et depuis longtemps partent, se sont préoccupées de ces questions : J. O. C., L. O. C., etc...

Dans l'Union Régionale de l'Ouest, on signale déjà la formation de commissions des loisirs, ayant pour but d'organiser pour les Unions Locales

ou même les syndicats, des promenades familiales, des fêtes, des excursions à longs parcours, des séances théâtrales, des chorales.

Ces commissions se préoccupent également de préparer les vacances de leurs membres : groupements de familles pour avoir des conditions intéressantes en pension de famille, conseils sur des itinéraires touristiques, facilité de se procurer au siège des syndicats tous les papiers nécessaires aux congés payés.

Enfin, elles se soucient, d'accord avec les conseils syndicaux, de renforcer les cercles d'études, et certaines prévoient des cours de militants qui, l'hiver, auraient lieu le samedi et le lundi matin.

Ces quelques réalisations sont de bon augure. Le syndicalisme chrétien se doit de servir la classe ouvrière, et nul doute qu'il s'efforcera, sur le terrain des loisirs, de distraire sainement, de former, d'élever tous les travailleurs.

Notre organe « LA VOIX DES TRAVAILLEURS », se fera un devoir de signaler les initiatives de chacun : elle compte pour cela sur la diligence des Unions Départementales de l'Ouest et de la Bretagne. Charles MABIT.

1887 1937

TOUS A PARIS

Les 26 et 27 Juin 1937

POUR LE

CINQUANTENAIRE

DU SYNDICALISME CHRÉTIEN

LE 26 JUIN

VIII^e Congrès National de la C. F. T. C. réservé aux Délégués mandatés

.....

LE 27 JUIN

Deux Grandes Réunions en plein air

LE MATIN :

GRAND-MESSE SOLENNELLE

Allocution de S. Ex. Mgr. GERLIER, Evêque de Tarbes et Lourdes

Chant du « TE DEUM »

L'APRES-MIDI :

ASSEMBLÉE POPULAIRE

Programme artistique avec les meilleurs artistes des théâtres de Paris

ALLOUCTIONS DE :

M. J. ZIRNHELD, Président de la C. F. T. C.

S. Em. le Cardinal VERDIER, Archevêque de Paris



PARIS !... NOUS Y SERONS LES 26 ET 27 JUIN !

DANS NOS FAMILLES

NAISSANCES

Nous sommes heureux d'apprendre la naissance de : Thérèse, 4^e enfant de notre camarade René Haurillon, président du syndicat des Horticulteurs d'Angers.

Pierre, 2^e enfant de notre camarade Pierre Taillandier, du même syndicat.

Marie-Madeleine, fille de notre camarade Sall'ot, du syndicat de la métallurgie de Saint-Nazaire, section de Missillac.

Marcel, premier enfant de notre camarade Francis Odion, du syndicat des m'nes de fer de la Brutz.

Francis, premier enfant de notre camarade Francis Portais, du même syndicat.

Paul, 7^e enfant de notre camarade Guimon Joseph, des Mines de fer de Segré.

Bernard, fils de notre camarade Jean Pouthou, Conseiller du Syndicat des Ardouisières de Trélazé.

Jacques, fils de notre camarade Coirentin Morvan, du même syndicat.

Jean, fils de notre camarade Henri Cheval, du syndicat du Livre de Nantes.

Régine, 2^e enfant de notre camarade Zamfiresco et Jeanne Billard, du Syndicat des Employés de Nantes.

Anne, 1^{er} enfant de nos camarades Maxime Vivien et Marguerite Levrot, du même syndicat.

Jeanne Châtagné, 5^e enfant de Mme. née Jeanne André, première Présidente des « Hermines » de Nantes.

Nos félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux pour les bébés.

MARIAGES

Nous apprenons avec plaisir le mariage de : Notre camarade Joseph Gouy, du syndicat de l'Ameublement de Nantes, avec Mlle Marie-Joseph Couillaud, du syndicat des Employées de Nantes.

M. Charles Homuak, dessinateur à notre journal, avec Mlle Simone Jousse.

Notre camarade Louis Clément, conseiller du syndicat des Employés de Nantes (Section Pétroles), avec Mlle Renée Guilloton.

Mlle Rogatine Visonneau, du Syndicat de l'Aiguille de Nantes, et M. Clément Rousseau.

Mlle Madeleine Pédeau, du même Syndicat, avec M. Félix Garnier.

Notre camarade Jean Guillon, du Syndicat de la Métallurgie de Saint-Nazaire, section de Saint-Malo de Guersac, avec Mlle Jeanne Mahé.

Notre camarade Emmanuel Rousseau, du même Syndicat, section de Méan, avec Mlle Jeanne Sover, du Syndicat des Employées.

Notre camarade Aimé Aoustin, du Syndicat des Techniciens de St-Nazaire, avec Mlle Marguerite Chapron, du même Syndicat.

Notre camarade Louis Boulay, président du Syndicat des Hospitaliers de la Loire-Inférieure avec Mlle Clémentine Le Boursicaut, du même Syndicat.

Notre camarade Alfred Mariel, avec Mme Madeleine Bézier, tous les deux du même Syndicat.

Notre camarade Edouard Palhatre, du Syndicat des Mines de Fer de la Brutz, avec Mlle Yvonne Cicquel.

André Halopeau, notre camarade des mines de fer de Segré, avec Mlle André Roux.

Jean-Baptiste Bertrand, avec Mlle

Préparons-nous à recevoir Marcel Poimboeuf

Notre vaillant camarade Marcel Poimboeuf, secrétaire général de la Fédération Française des Syndicats Chrétiens d'Employés et Techniciens, qui vient de faire une tournée de propagande sensationnelle en Afrique du Nord, consacre le mois prochain trois jours à notre Union Régionale. Préparons-lui une digne réception et un auditoire « qui se pose là ! ».

Aux Signataires des Conventions collectives

Attention ! Prenez garde, lorsque, ayant été évincés de la discussion d'une convention collective, vous jugez bon de lui apporter ensuite votre adhésion, prenez garde à certaines clauses qui, parfois, subrepticement, pourraient organiser le monopole de la première organisation signataire.

Rappelez-vous que l'Union Régionale vous a demandé de lui adresser trois exemplaires des conventions et accords que vous avez signés. Certains ont observé la consigne. Prière aux autres de faire au plus tôt le nécessaire.

N'oubliez pas ! Pensez que notre nombre de conventions collectives vont arriver à échéance en juin prochain et que, si certaines clauses ne vous donnent pas satisfaction, vous pouvez en demander la révision. Mais n'oubliez pas que cette demande doit parvenir à l'organisation patronale au moins un mois avant la date d'expiration de la convention, et donc dans le courant du présent mois de mai.

Renée Gaston, de nos syndicats d'Employés de Saumur.

Nos bien vives félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur.

DECES

Nous avons la douleur d'apprendre le décès de :

Mme Granger, mère de Mlle Granger, du Syndicat des Employés de Commerce de Saint-Nazaire.

Mme veuve Guéno, parente de Mlle Rastel, du Syndicat des Techniciens et Agents de maîtrise de Saint-Nazaire.

Mme Duval, mère de notre camarade Francis Duval, du syndicat des Employés des Ardoisières de Trélazé.

Mme Hyais, mère de notre camarade Charles Hyais, du Syndicat des Employés de Nantes.

Nos vives et chrétiennes condoléances.

le barème appliqué jusqu'ici, en Loire-Inférieure était insuffisant, et dans toutes les réunions mixtes, avaient insisté pour obtenir son relèvement.

Dernièrement, le Syndicat de la Nouveauté nous donnait satisfaction en appliquant le barème ci-dessus ; nous sommes heureux d'apprendre que la C.R.I.F.O. vient de prendre la même décision pour tous les établissements adhérents.

Notre programme familial reçoit ainsi une première satisfaction en attendant la possibilité d'avoir mieux et surtout l'indemnité qui serait accordée à la femme restant au foyer.

Nantes

Nécrologie

Edmond SEGUIN

Le 15 mars dernier une nombreuse assistance, composée notamment de syndiqués de l'Union Nantes, accompagnait notre ami Séguin à sa dernière demeure.

Arraché brusquement à l'affection des siens, Edmond Séguin laisse aussi de profonds regrets au sein de l'Union Nantesaise.

Membre des plus anciens du syndicat de la Métallurgie et membre de la commission des Temps libres, l'Union Nantesaise perd en lui l'un de ses meilleurs militants, un de ceux qui caractérisent le mieux le dévouement obscur. En effet, il n'était guère de fêtes, d'organisations matérielles quelconques, sans que Séguin, à la tête de toute sa famille, ne soit au premier rang des bonnes volontés pour le coup de main nécessaire. Que de dimanches, de soirées de loisirs ainsi sacrifiés !

Comprendra-t-on jamais assez la valeur de cette tâche si généralement accomplie.

Mais si nous tenons à voir en lui un exemple de dévouement il nous est agréable aussi de souligner son action syndicale. Sollicité en 1935, de poser sa candidature dans une catégorie de la section industrielle du Conseil des Prud'hommes, il acquiesça bien volontiers, quoique ne se faisant pas illusion sur le résultat ; et il eut l'heureuse surprise de se voir, à 19 voix près, connaître le succès.

Seul syndiqué chrétien lors de son entrée dans son dernier emploi, il réussissait bientôt à grouper cinquante adhésions.

Partant de ce principe, tout est permis. Tous les employés n'ont pas la vocation du mariage ; donc que les célibataires fassent chorus contre les congés accordés à l'occasion du mariage. Que les ménages voués à la stérilité protestent contre le jour de congé accordé à l'occasion d'une naissance ou du mariage d'un enfant, et ainsi de suite.

Il est rigoureusement évident qu'il y a toujours un lésé par rapport à un plus avantageux. Aussi la justice ne consiste pas à loger tout le monde à la même enseigne, n'en déplaise aux idolâtres de l'égalité, mais à donner à chacun son dû, et il s'agit bien d'un dû, en vertu du maintien des droits acquis.

Cette dernière considération à elle seule est le prévaloir, notamment en la période de vedette dont elle jouit actuellement.

À la vérité, l'Administration a voulu signifier qu'elle n'avait pas à connaître les absences motivées par une fête religieuse au risque de frustrer l'immense majorité, sinon la quasi unanimité du personnel municipal.

Or, notre voix n'étant pas modulée pour l'entendement direct des leaders du pays de cognac de la rue Arsène-Leloup, nous serions bien curieux de savoir qui sera le héros au sein de cette officine pour accrocher le grelot de cette protestation.

Qu'il se rassure, la C. G. T. est neutre ???

Pour le Conseil Syndical, R. GLOTIN.

A la S. N. E.

Je viens vous faire part de notre activité depuis deux mois. D'abord adhésions nombreuses de la part de camarades qui se sont retirés de la C. G. T. ou qui étaient non syndiqués. A la suite de cela nous avons pu former un groupe à la Centrale, groupe qui ira en grandissant tant il est vrai que nos idées de justice et de loyauté arrivent à s'imposer.

Justice dans les revendications, nos camarades de la Centrale (service du roulement) en sauront quelque chose.

Loyauté. Oui, car n'ayant pu arriver à discuter un statut jusqu'au bout (vu l'intransigeance de quelques-uns), et n'ayant pu y faire supprimer certains passages (acceptés par les mêmes) nous avons dû nous résigner à voir seulement sauvegarder la liberté d'opinion et d'association que nous avions demandée ; mais aussi le regret d'y voir figurer la porte de sortie ouverte à tous, même aux titulaires, et c'est pourquoi nous avons refusé d'y apporter notre signature.

Tout cela je crois que, pour beaucoup, c'est resté dans l'ombre, mais que l'on sache bien que lorsque l'on s'en apercevra, il sera trop tard. Un statut ou un contrat collectif ne valent pas seulement par le prix que peut y être payé un ouvrier ou un employé, mais encore par l'ensemble des clauses qui y sont insérées et qui doivent être mûrement réfléchies.

Je demande encore aux camarades hésitants de venir nous rejoindre pour renforcer notre action loyale et juste.

Le secrétaire, A. ROUJOUX.

Syndicat des Ouvrières de la Nouveauté

Le 14 mars 1937, le syndicat des Ouvrières de la Nouveauté (haute couture, confection, mode) s'est réuni en assemblée générale.

Après compte rendu de la dernière réunion la secrétaire donne un rapport moral qui prouve que notre activité ne s'est pas ralentie pendant ce dernier trimestre.

Notre caisse de chômage a été soumise à rude épreuve 5.010 francs ont été versés, chiffre que nous n'avons pas encore atteint.

M. Beillevaire qui avait bien voulu assister à notre réunion nous parle des élections prud'homales et nous en démontre l'importance car aux dernières élections notre candidat était arrivé à 19 voix seulement du côté de la C. F. T. C.

La semaine de 40 heures et le rajustement des salaires font tout à l'heure l'objet de cette causerie. Pour terminer M. Beillevaire expose ce qu'est le syndicalisme chrétien et comment seule la C. F. T. C. répond aux aspirations des travailleurs.

A l'issue de cette réunion une quête faite pour les grévistes du bâtiment a produit une somme assez rondelette.

Personnel Municipal

Autour d'une mesure vexatoire

L'époque des communions nous impose le devoir de rappeler la protestation que, à l'issue de sa dernière assemblée générale, le Syndicat adressait à M. le Député-Maire au sujet de la suppression du jour de congé qui était accordé à l'occasion de la communion d'un enfant d'employé.

Le remaniement des règlements de congé a fourni l'occasion de cette désagréable mesure. Ceci dit sans crainte d'être accusé d'étroitesse d'esprit. Qu'on en juge.

Quelle raison a-t-on invoquée pour aboutir à ce résultat ?

Faute de déclaration officielle on pourrait ajouter foi au bruit selon lequel on a estimé que tous les employés municipaux ne faisant pas faire la communion solennelle à leurs enfants, un certain nombre était ainsi lésé.

Le 10 janvier 1937 nous réclamons les premiers le rajustement des salaires. Notre demande n'ayant pas obtenu satisfaction, le 20 février nous prions le Préfet de saisir la commission départementale de conciliation du refus du syndicat patronal de réunir la commission mixte.

Le 3 mars 1937 proposition patronale d'appliquer l'accord Caillard.

La section de l'épicerie repousse cette proposition, et demande l'application d'une majoration conforme à la hausse du coût de la vie.

Le 8, entrevue avec M. Briton ; le lendemain nous l'informons, ainsi que M. Frunau, que nous nous tenons à leur disposition pour le choix d'un arbitre sous la réserve que nous ne pouvions pas dans l'évaluation du compromis d'arbitrage, admettre le syndicat professionnel français, dit dépendant estimant que la collaboration entendue dans son sens exact implique l'indépendance rigoureuse et totale des parties, en présence.

Le Préfet nous informe le 19 mars qu'il charge M. Durat, inspecteur du travail, de solutionner le différent.

Quelques jours plus tard nous élaborons un contre-projet d'arbitrage que l'inspection du travail se charge de transmettre aux représentants patronaux.

Fin avril, nous sommes informés par M. Durat que le syndicat patronal repousse notre projet de compromis.

Nous allons saisir le président du Conseil du conflit et le prieur de désigner un arbitre. Nous tenons cependant à protester contre l'attitude du patronat nantais de l'aliénation créant ou faisant créer des syndicats de maison et refusant de collaborer avec les signataires de la convention. Nous avons personnellement fait tous nos efforts pour aboutir à un résultat, mais nous sommes bien obligé de constater que nous n'avons trouvé que mauvaise volonté du côté patronal.

Assurances. Aucune convention n'a pu encore être conclue, par suite des difficultés suscitées par les agents généraux. L'inspecteur du Travail a été saisi de la question.

Assurances Sociales. La demande de rajustement de salaires que nous avons faite, a été refusée, la convention portant une échelle de 125 points.

Nouveautés et spécialités qui s'y rattachent. Même refus pour même raison ; il nous aurait fallu signer la prorogation de la convention jus-

Ameublement

A tous nos camarades

Vous savez tous que la convention collective signée en cartel avec la C.G.T. au mois de juin 36, vient à expiration au mois de juin prochain. Cette convention signée un peu à la hâte, nous a apporté quelques améliorations mais elle ne nous a pas donné tout de même entière satisfaction, surtout en ce qui concerne l'échelle mobile ; nous avons constaté que ces 125 points ne correspondaient pas du tout à nos besoins et qu'il était absolument nécessaire d'améliorer cette échelle mobile.

Nous avons donc commencé à étudier un projet de contrat collectif que nous avons l'intention de discuter avec tous les travailleurs de l'ameublement afin que ce projet soit le plus bienfaisant pour tous, ensuite, nous le soumettrons au Syndicat patronal en vue d'un accord améliorant les conditions de travail des ouvriers de l'Ameublement.

Nous avons donc l'intention de discuter en cartel avec la C.G.T., comme l'année précédente, notre projet de contrat collectif. Hélas, nous avons constaté une fois de plus qu'une organisation qui se dit pourtant professionnelle, mais qui n'est pas, uniquement, veut seule, garer le droit de discuter avec les organisations patronales, les intérêts de la classe ouvrière. Est-il vraiment nécessaire de citer des faits pour montrer que la C.G.T. n'est pas uniquement professionnelle, je crois que tous les travailleurs doivent s'en rendre compte.

Voilà pourquoi, camarades de l'Ameublement, vous devez rejoindre les effectifs d'un Syndicat vraiment indépendant, de tous partis politiques, ne recherchant pas des adhérents seulement pour faire masse, mais pour que chacun travaille à l'amélioration du sort de tous les travailleurs de l'Ameublement.

Nous demandons donc à tous les camarades de l'Ameublement (vente et fabrication), d'assister à la réunion qui aura lieu le 18 mai, à 18 heures, au siège du Syndicat, 10, rue de Bel-Air, où nous exposerons notre projet de contrat collectif. Nous demandons à tous de collaborer, d'être des militants syndicalistes. N'oublions pas qu'en défendant les intérêts de notre Syndicat, ce sont nos intérêts personnels que nous défendons.

Le Secrétaire de l'Ameublement - 10, rue de Bel-Air - NANTES. F. FREOUR.

Alimentation

Nous tenons à mettre au courant nos camarades de la section de l'épicerie, des multiples démarches que leur syndicat a faites depuis plusieurs mois.

Le 10 janvier 1937 nous réclamons les premiers le rajustement des salaires. Notre demande n'ayant pas obtenu satisfaction, le 20 février nous prions le Préfet de saisir la commission départementale de conciliation du refus du syndicat patronal de réunir la commission mixte.

Le 3 mars 1937 proposition patronale d'appliquer l'accord Caillard.

La section de l'épicerie repousse cette proposition, et demande l'application d'une majoration conforme à la hausse du coût de la vie.

Le 8, entrevue avec M. Briton ; le lendemain nous l'informons, ainsi que M. Frunau, que nous nous tenons à leur disposition pour le choix d'un arbitre sous la réserve que nous ne pouvions pas dans l'évaluation du compromis d'arbitrage, admettre le syndicat professionnel français, dit dépendant estimant que la collaboration entendue dans son sens exact implique l'indépendance rigoureuse et totale des parties, en présence.

Le Préfet nous informe le 19 mars qu'il charge M. Durat, inspecteur du travail, de solutionner le différent.

Quelques jours plus tard nous élaborons un contre-projet d'arbitrage que l'inspection du travail se charge de transmettre aux représentants patronaux.

Fin avril, nous sommes informés par M. Durat que le syndicat patronal repousse notre projet de compromis.

Nous allons saisir le président du Conseil du conflit et le prieur de désigner un arbitre. Nous tenons cependant à protester contre l'attitude du patronat nantais de l'aliénation créant ou faisant créer des syndicats de maison et refusant de collaborer avec les signataires de la convention. Nous avons personnellement fait tous nos efforts pour aboutir à un résultat, mais nous sommes bien obligé de constater que nous n'avons trouvé que mauvaise volonté du côté patronal.

Assurances. Aucune convention n'a pu encore être conclue, par suite des difficultés suscitées par les agents généraux. L'inspecteur du Travail a été saisi de la question.

Assurances Sociales. La demande de rajustement de salaires que nous avons faite, a été refusée, la convention portant une échelle de 125 points.

Nouveautés et spécialités qui s'y rattachent. Même refus pour même raison ; il nous aurait fallu signer la prorogation de la convention jus-

qu'en juin 1935, pour obtenir l'application de l'arbitrage Caillard. Nous n'avons pu que refuser cette proposition.

Ameublement (vente). La Commission mixte a étudié la question de l'apprentissage et la révision du bordereau des salaires. Nous espérons aboutir à un accord.

Pétroles. La convention collective a enfin été signée, c'est une des meilleures au point de vue salaires.

Tissus-blanc-mercerie. Notre demande de rajustement de salaires a reçu satisfaction par l'application de l'arbitrage Caillard, avec effet rétroactif à partir de janvier.

Fers et métaux. La convention qui était en chantier depuis plusieurs mois est maintenant signée.

Savonneries-produits chimiques. Deux conventions satisfaisantes ont été conclues avec deux maisons de Nantes.

Banque et Bourse. Groupe très actif, étudie les suggestions à soumettre pour le renouvellement de la convention en juin. A établi une permanence tous les mardis de 19 à 20 heures.

Commerce de détail. Des démarches sont faites près de l'Union des Syndicats patronaux, pour étudier l'établissement d'une convention collective applicable à tous les employés des divers professions.

Rien de particulier à signaler dans les autres groupes.

L'assemblée étudie ensuite l'application des lois sociales et en fait une décision des 5x8 au sujet de la semaine de 40 heures dans le commerce où le jour de repos serait le lundi et dans les banques le samedi.

Enfin, dans une causerie très documentée, Beillevaire, secrétaire général de l'U. R. de l'Ouest, expose comment le Syndicat Chrétien répond aux aspirations des Travailleurs.

Pharmacie et Droguerie Réunion générale du 11 Avril

En premier lieu, Crochet, dans un compte rendu où la précision et la comparaison vis-à-vis des autres années ne font pas défaut, fait constater un important actif pour l'année 1936 et signale avec plaisir que la fête du 13 décembre n'a non seulement rien coûté à la caisse syndicale, mais qu'un léger bénéfice s'en est suivi.

Pierre Sorin, de la Cooper de Meun, met ensuite l'auditoire au courant de la situation dans son champ d'activité ; situation favorable où la bonne camaraderie et l'esprit syndicaliste chrétien font aller vers la C. F. T. C. de nouveaux adhérents.

Après un vote consultatif secret proposé par le secrétaire Collineau, vote précédé d'une énergique intervention de Mabit, en faveur du rajustement des salaires, salaires vraiment trop faibles pour certaines catégories d'employés de la pharmacie, surtout à l'heure présente où le coût de la vie a augmenté de 15 à 20 % par rapport à juin 1936, il est décidé, à une forte majorité, qu'un projet de rajustement des salaires destiné à être présenté aux syndicats patronaux, ferait l'objet d'une prochaine réunion où, seuls, seraient convoqués les travailleurs de la Pharmacie.

Après un vote consultatif secret proposé par le secrétaire Collineau, vote précédé d'une énergique intervention de Mabit, en faveur du rajustement des salaires, salaires vraiment trop faibles pour certaines catégories d'employés de la pharmacie, surtout à l'heure présente où le coût de la vie a augmenté de 15 à 20 % par rapport à juin 1936, il est décidé, à une forte majorité, qu'un projet de rajustement des salaires destiné à être présenté aux syndicats patronaux, ferait l'objet d'une prochaine réunion où, seuls, seraient convoqués les travailleurs de la Pharmacie.

Après un vote consultatif secret proposé par le secrétaire Collineau, vote précédé d'une énergique intervention de Mabit, en faveur du rajustement des salaires, salaires vraiment trop faibles pour certaines catégories d'employés de la pharmacie, surtout à l'heure présente où le coût de la vie a augmenté de 15 à 20 % par rapport à juin 1936, il est décidé, à une forte majorité, qu'un projet de rajustement des salaires destiné à être présenté aux syndicats patronaux, ferait l'objet d'une prochaine réunion où, seuls, seraient convoqués les travailleurs de la Pharmacie.

Après un vote consultatif secret proposé par le secrétaire Collineau, vote précédé d'une énergique intervention de Mabit, en faveur du rajustement des salaires, salaires vraiment trop faibles pour certaines catégories d'employés de la pharmacie, surtout à l'heure présente où le coût de la vie a augmenté de 15 à 20 % par rapport à juin 1936, il est décidé, à une forte majorité, qu'un projet de rajustement des salaires destiné à être présenté aux syndicats patronaux, ferait l'objet d'une prochaine réunion où, seuls, seraient convoqués les travailleurs de la Pharmacie.

Après un vote consultatif secret proposé par le secrétaire Collineau, vote précédé d'une énergique intervention de Mabit, en faveur du rajustement des salaires, salaires vraiment trop faibles pour certaines catégories d'employés de la pharmacie, surtout à l'heure présente où le coût de la vie a augmenté de 15 à 20 % par rapport à juin 1936, il est décidé, à une forte majorité, qu'un projet de rajustement des salaires destiné à être présenté aux syndicats patronaux, ferait l'objet d'une prochaine réunion où, seuls, seraient convoqués les travailleurs de la Pharmacie.

Après un vote consultatif secret proposé par le secrétaire Collineau, vote précédé d'une énergique intervention de Mabit, en faveur du rajustement des salaires, salaires vraiment trop faibles pour certaines catégories d'employés de la pharmacie, surtout à l'heure présente où le coût de la vie a augmenté de 15 à 20 % par rapport à juin 1936, il est décidé, à une forte majorité, qu'un projet de rajustement des salaires destiné à être présenté aux syndicats patronaux, ferait l'objet d'une prochaine réunion où, seuls, seraient convoqués les travailleurs de la Pharmacie.

Après un vote consultatif secret proposé par le secrétaire Collineau, vote précédé d'une énergique intervention de Mabit, en faveur du rajustement des salaires, salaires vraiment trop faibles pour certaines catégories d'employés de la pharmacie, surtout à l'heure présente où le coût de la vie a augmenté de 15 à 20 % par rapport à juin 1936, il est décidé, à une forte majorité, qu'un projet de rajustement des salaires destiné à être présenté aux syndicats patronaux, ferait l'objet d'une prochaine réunion où, seuls, seraient convoqués les travailleurs de la Pharmacie.

Après un vote consultatif secret proposé par le secrétaire Collineau, vote précédé d'une énergique intervention de Mabit, en faveur du rajustement des salaires, salaires vraiment trop faibles pour certaines catégories d'employés de la pharmacie, surtout à l'heure présente où le coût de la vie a augmenté de 15 à 20 % par rapport à juin 1936, il est décidé, à une forte majorité, qu'un projet de rajustement des salaires destiné à être présenté aux syndicats patronaux, ferait l'objet d'une prochaine réunion où, seuls, seraient convoqués les travailleurs de la Pharmacie.

Après un vote consultatif secret proposé par le secrétaire Collineau, vote précédé d'une énergique intervention de Mabit, en faveur du rajustement des salaires, salaires vraiment trop faibles pour certaines catégories d'employés de la pharmacie, surtout à l'heure présente où le coût de la vie a augmenté de 15 à 20 % par rapport à juin 1936, il est décidé, à une forte majorité, qu'un projet de rajustement des salaires destiné à être présenté aux syndicats patronaux, ferait l'objet d'une prochaine réunion où, seuls, seraient convoqués les travailleurs de la Pharmacie.

Après un vote consultatif secret proposé par le secrétaire Collineau, vote précédé d'une énergique intervention de Mabit, en faveur du rajustement des salaires, salaires vraiment trop faibles pour certaines catégories d'employés de la pharmacie, surtout à l'heure présente où le coût de la vie a augmenté de 15 à 20 % par rapport à juin 1936, il est décidé, à une forte majorité, qu'un projet de rajustement des salaires destiné à être présenté aux syndicats patronaux, ferait l'objet d'une prochaine réunion où, seuls, seraient convoqués les travailleurs de la Pharmacie.

Après un vote consultatif secret proposé par le secrétaire Collineau, vote précédé d'une énergique intervention de Mabit, en faveur du rajustement des salaires, salaires vraiment trop faibles pour certaines catégories d'employés de la pharmacie, surtout à l'heure présente où le coût de la vie a augmenté de 15 à 20 % par rapport à juin 1936, il est décidé, à une forte majorité, qu'un projet de rajustement des salaires destiné à être présenté aux syndicats patronaux, ferait l'objet d'une prochaine réunion où, seuls, seraient convoqués les travailleurs de la Pharmacie.

Après un vote consultatif secret proposé par le secrétaire Collineau, vote précédé d'une énergique intervention de Mabit, en faveur du rajustement des salaires, salaires vraiment trop faibles pour certaines catégories d'employés de la pharmacie, surtout à l'heure présente où le coût de la vie a augmenté de 15 à 20 % par rapport à juin 1936, il est décidé, à une forte majorité, qu'un projet de rajustement des salaires destiné à être présenté aux syndicats patronaux, ferait l'objet d'une prochaine réunion où, seuls, seraient convoqués les travailleurs de la Pharmacie.

Après un vote consultatif secret proposé par le secrétaire Collineau, vote précédé d'une énergique intervention de Mabit, en faveur du rajustement des salaires, salaires vraiment trop faibles pour certaines catégories d'employés de la pharmacie, surtout à l'heure présente où le coût de la vie a augmenté de 15 à 20 % par rapport à juin 1936, il est décidé, à une forte majorité, qu'un projet de rajustement des salaires destiné à être présenté aux syndicats patronaux, ferait l'objet d'une prochaine réunion où, seuls, seraient convoqués les travailleurs de la Pharmacie.

Après un vote consultatif secret proposé par le secrétaire Collineau, vote précédé d'une énergique intervention de Mabit, en faveur du rajustement des salaires, salaires vraiment trop faibles pour certaines catégories d'employés de la pharmacie, surtout à l'heure présente où le coût de la vie a augmenté de 15 à 20 % par rapport à juin 1936, il est décidé, à une forte majorité, qu'un projet de rajustement des salaires destiné à être présenté aux syndicats patronaux, ferait l'objet d'une prochaine réunion où, seuls, seraient convoqués les travailleurs de la Pharmacie.

Après un vote consultatif secret proposé par le secrétaire Collineau, vote précédé d'une énergique intervention de Mabit, en faveur du rajustement des salaires, salaires vraiment trop faibles pour certaines catégories d'employés de la pharmacie, surtout à l'heure présente où le coût de la vie a augmenté de 15 à 20 % par rapport à juin 1936, il est décidé, à une forte majorité, qu'un projet de rajustement des salaires destiné à être présenté aux syndicats patronaux, ferait l'objet d'une prochaine réunion où, seuls, seraient convoqués les travailleurs de la Pharmacie.

Après un vote consultatif secret proposé par le secrétaire Collineau, vote précédé d'une énergique intervention de Mabit, en faveur du rajustement des salaires, salaires vraiment trop faibles pour certaines catégories d'employés de la pharmacie, surtout à l'heure présente où le coût de la vie a augmenté de 15 à 20 % par rapport à juin 1936, il est décidé, à une forte majorité, qu'un projet de rajustement des salaires destiné à être présenté aux syndicats patronaux, ferait l'objet d'une prochaine réunion où, seuls, seraient convoqués les travailleurs de la Pharmacie.

Métallurgie

Assemblée générale du 11 Avril

Le Syndicat mixte des ouvriers de la Métallurgie Nantaise a tenu, dimanche 11 avril, son assemblée générale trimestrielle sous la présidence du camarade Dubar, qui présenta à l'assistance son nouveau bureau et son Conseil élargi, dont voici la composition :

Président, Bodiguel ; secrétaire, Chesneau ; secrétaires adjoints, Boissière, Sourisse et Guimard ; trésorier, Hervy ; trésoriers adjoints, Helluin et Violain ; caisse du soldat, Barbier ; loisirs, Sotin ; presse, Dubar.

Membres du Conseil : Chesnaie, Moreau, Gatineau, Dénéche

BELLE JARDINIERE

PARIS

La plus grande spécialité de VETEMENTS pour Hommes, Dames, Enfants

PARIS

Seule Succursale dans la Région :

NANTES

12, Rue du Calvaire

Téléphone 142.73
Chèques Postaux : 83.20

Bâtiment

Voici dix semaines que nos camarades sont en grève, et se demandent avec angoisse quand et comment se terminera ce malheureux conflit.

En ce moment les pourparlers sont en cours à Paris, et nous espérons tout de même qu'à l'issue de ces pourparlers une solution honorable en sortira, et que nos camarades pourront reprendre le travail.

Quand vous direz ces lignes, sans doute le travail aura repris dans tous les ateliers et chantiers.

Ce mouvement a permis à notre syndicat d'augmenter ses effectifs au-delà de nos espérances, et nous pensons bien qu'après ce conflit, les camarades hésitants et sympathisants viendront grossir nos rangs encore davantage.

Le Bureau remercie de tout cœur tous les syndicats et syndiqués qui ont répondu à l'appel de solidarité lancé par l'Union Nantaise en faveur de nos camarades, de façon à leur venir en aide pendant ce douloureux conflit. Nous demandons encore que tous les syndicats, sitôt la reprise du travail, continuent malgré cela à verser leur obole pendant au moins une semaine, de façon à renflouer notre caisse, qui réclame en ce moment, et à nous permettre de soulager encore nos camarades, en attendant leur première paye. D'avance nous les remercions bien vivement.

BENEZET.

Nous rappelons aux nouveaux adhérents que notre permanence est ouverte tous les mardis, de 17 h. 30 à 19 h. 30, salle de l'Inter 2.

Un camarade du Conseil syndical sera toujours présent, pour donner tous renseignements utiles.

Nous avons eu l'agréable surprise de recevoir et d'entendre notre camarade Jean Pères, secrétaire général-adjoint à la C.F.T.C., qui nous a fait un exposé magistral sur le mouvement ouvrier en France depuis les événements de juin 1936, et surtout sur la situation actuelle de nos gens du bâtiment. La causerie de Pères nous a fait reprendre courage, et nous avons renouvelé notre confiance en nos dirigeants.

Au moment où nous mettons sous presse, le conflit vient de se terminer. Nous donnerons dans notre prochain numéro les résultats de cette grève.

Escomptes sur achats

La Fromagerie A. LEMONNIER informe les adhérents de la C.F.T.C. qu'une remise de 5 % sera accordée sur tous les articles d'alimentation mis en vente dans ses magasins : 11, quai Duguay-Trouin, et 8, rue Contrescarpe, Nantes.

L.-R. BÉTEILLE, charpente-mécanicien, avenue Krüger, La Trémisinière : 5 % sur les travaux aux syndiqués chrétiens.

Syndicats de la Métallurgie

Excursion sur la Sèvre

Orchestre à bord
Pique-nique à
LA HAIE-FOUASSIERE
Terrain ombragé
BAR-BUFFET sur le terrain
Muscadet d'origine
Courses : Jeux : Attractions

Tous ! le 13 Juin !
Départ Pont-Rousseau, à 8 h. 30

Bibliothèque

Le Conseil de la bibliothèque informe les lecteurs que les permanences du samedi 15 et dimanche 16 mai sont supprimées.

La Secrétaire.

Cinquantième du Syndicalisme Chrétien

PARIS

Indret

Union Locale

Nos organisations ont procédé, au début du mois d'avril, à l'élection du bureau de notre Union Locale. Tous avaient compris le besoin de resserrer plus étroitement les liens qui nous unissent si nous voulons que fructifie dans les communes avoisinantes notre doctrine syndicale chrétienne. Chacun de nous ainsi aura plus de cœur pour prendre ses responsabilités, concernant entre autres notre Maison Syndicale. Nous voulons en devenir les propriétaires par le moyen de versements réguliers entre les mains de notre ami Buerné qui nous a permis, en nous dotant d'une salle à nous, de faire rayonner notre action et de fonder des syndicats nouveaux. Qu'il reçoive ici l'expression de notre vive reconnaissance.

L'action de l'Union Locale au cours du mois dernier ne s'est pas ralentie. Pour le Syndicat d'Indret, ce fut le déplacement à Paris du Président pour se rendre à une audience du Ministre, qui réunissait les principaux militants de notre Fédération. L'audience dura plus de trois heures et, quelques jours après au cours d'une assemblée générale, devant une salle comble, l'on commenta cette entrevue au cours de laquelle ont été tout particulièrement insistés sur les salaires, la liberté syndicale, la représentation près des commissions officielles.

Pour le Bâtiment, le camarade Jolly fut convoqué par l'Inspecteur du Travail, en vue de l'application d'un nouveau barème de salaires pour la région. Depuis, nous attendons les résultats de leurs démarches qui ne pourront sans doute aboutir qu'à la suite de la grève du Bâtiment de Nantes.

« L'Alimentation », par l'intermédiaire de sa Présidente, Mlle Bodineau, a soumis au conseil de la Société Coopérative d'Indret un cahier de revendications : contrat collectif, application des lois, élection de délégués, représentation syndicale, etc... Nous pensons qu'un accord interviendra prochainement. Deux mois, déjà, c'est un peu long. Quand paraîtront ces lignes, notre Féte du Travail sera passée. Un merci tout particulier à tous ceux et à toutes celles qui auront contribué à son succès certain.

Ensuite nous songerons à nous préparer pour les congrès fédéral et fédéral (Marine), où deux rapports importants ont été confiés à nos délégués : l'admission des apprentis et le Syndicalisme Chrétien en face des événements actuels.

Le Président de l'U. L.,
E. NICOLAS.

Saint-Nazaire

Union Locale

Notre Kermesse

C'est le 13 juin qu'elle aura lieu, au patronage Saint-Joseph. Les militants font de gros efforts pour la rendre particulièrement attrayante. Vous tiendrez, par votre présence, à les en remercier... moralement et, par vos achats, à servir la cause du syndicalisme chrétien.

La tombola est dotée cette année de nombreux lots : appareils de cinéma, vélo, chambre d'enfant, service à porto, fourneau à gaz, etc...

Ne vous contentez donc pas de prendre quelques billets, mais placez-vous-mêmes un carnet.

Au nom des organisateurs, merci d'avance.

Métallurgie

Une injustice réparée

Lors du rajustement des salaires dû à l'augmentation du coût de la vie, l'arbitrage de M. Blancho lésa une fois de plus le personnel féminin. En effet, tandis que les ouvriers obtenaient 0 fr. 05 de l'heure, les ouvrières ne se voyaient octroyer que 0 fr. 40, injustice flagrante que nous avons dénoncée immédiatement, la plupart des femmes intéressées étant chargées de famille et leurs salaires antérieurs déjà notablement inférieurs à ceux du personnel masculin, les rendant d'autant plus méritantes.

Dans sa réponse, la direction du Chantier de Penhoët nous dit s'être

basée pour cette répartition sur le désir exprimé par les délégués (tous cégétistes) de la commission mixte.

Après une démarche de notre déléguée qui, bien que représentant la majorité du personnel féminin affilié à notre organisation, est systématiquement écartée de la dite commission, tout est rentré dans l'ordre et les ouvrières ont obtenu leurs 65 centimes d'augmentation horaire, à l'exception de quelques-unes non chargées de famille dont le mari travaille.

Notre action syndicale à l'alumilite

Au chantier de Penhoët nos camarades travaillant à l'alumilite (traitement du duralumin par électrolyse) étaient considérés jusqu'ici comme simples manœuvres, le contrat collectif ne les ayant même pas mentionnés. Leur travail, pénible et malsain méritait, à notre avis, une meilleure rétribution. Nous avons adressé à la direction un rapport sur leurs conditions de travail et nous concluons en sollicitant diverses mesures de protection, l'aération de l'atelier et un rajustement des salaires avec primes de travaux pénibles.

Notre démarche a été couronnée de succès. En plus des mesures d'hygiène préconisées, nos camarades bénéficient d'une augmentation de salaire horaire de 0 fr. 50 à 0 fr. 75, ce qui leur assure désormais un gain horaire de 6 fr. 25 à 8 francs, selon leur emploi.

La direction nous a bien fait remarquer qu'elle n'était point tenue à ce rajustement par le contrat en vigueur. Ceci est exact, aussi reconnaissons-nous volontiers que seul un réel souci d'équité a pu dicter cette mesure.

As-tu payé ta cotisation de ce mois ?

Bâtiment

Pour la liberté syndicale

A l'entreprise Ballot, de Saint-Nazaire, sévit la dictature rouge, dont les excès, journellement renouvelés, ont motivé de notre part une démarche à la sous-préfecture. Voici la lettre que nous y avons déposée :

« Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Nazaire,

« Depuis plusieurs mois les syndiqués chrétiens travaillant à l'entreprise Ballot sont en butte à toutes sortes de brimades de la part des délégués du syndicat unifié, qui prétendent ainsi leur imposer l'adhésion à leur organisation.

« A diverses reprises, nos camarades ont été menacés de se voir interdire l'accès des chantiers, et le secrétaire du syndicat unifié du Bâtiment lui-même leur a déclaré que s'ils voulaient continuer à travailler il leur faudrait changer de syndicat, sinon ils se verraient signalés à la direction comme devant être licenciés les premiers.

« Fin décembre dernier, à la suite d'une réunion syndicale, décision fut prise d'exiger de la direction le renvoi des ouvriers non affiliés à la C. G. T. Or, le lendemain, la direction, sous menace de grève, licenciait notre camarade Poyard, premier visé. A ce moment, une intervention de notre part en réunion publique fit renier publiquement cette décision et surseoir à son exécution. Cependant d'autres devaient suivre ; mais, forts de leur droit — le principe de la liberté syndicale étant inscrit dans le contrat collectif du Bâtiment — ils ont pu résister à toutes les pressions et défer toutes les menaces personnelles dont ils étaient l'objet.

« Lundi 19 avril, un de nos camarades, mandaté par son organisation, qui faisait une collecte près des syndiqués chrétiens seulement en faveur des grévistes de Nantes, dut l'interrompre sous la menace des délégués cégétistes qui prétendaient l'obliger à leur verser l'équivalent de la somme recueillie.

« Et ainsi, chaque semaine, nos syndiqués nous signalaient de nouvelles brimades qu'un jour ou l'autre, dégénèrent en voies de fait.

« La liberté syndicale étant officiellement proclamée, nous estimons, M. le Sous-Préfet, ces faits contraires à l'esprit et à la lettre de la loi. Nous vous prions de bien vouloir user de votre autorité pour faire cesser une situation qui peut avoir les plus fâcheuses conséquences.

« Veuillez agréer... »

LE PRÉSIDENT.

Union Féminine

Journée Sociale du 4 Avril

L'Union Féminine des Syndicats Chrétiens, à l'occasion de sa Journée Sociale du 4 avril, eût la joie de recevoir Mlle Beringer, propagandiste de P.Jaris.

La présidente remercia les personnes présentes puis la parole aux déléguées des divers syndicats.

Pour débiter ce furent les « Goettes » de Méan. Ce groupement prépare les jeunes à devenir de bonnes professionnelles en leur donnant des cours de sténo, comptabilité, français.

Vinrent ensuite les ouvrières de l'habillement. Ce Syndicat, qui est l'un des plus anciens, n'est pas le plus fort. Ses membres demandent que nous fassions beaucoup de propagande afin d'arriver à augmenter le nombre de leurs adhérentes.

Puis le syndicat du Commerce, syndicat mixte qui groupe tous les employés Nazairiens et de la Presqu'île Guérandaise, a vu en quelques mois ses effectifs augmenter de plus de moitié. Il a adhéré à la Convention Collective.

Depuis peu existe un Syndicat de Banque et de Bourse. Il comprend les groupements de Saint-Nazaire, La Baule et Guérande. Il est dénommé « Syndicat de la Presqu'île Guérandaise ».

Le Syndicat de l'Industrie, comprenant les Constructions Navales, Aéronautiques et Raffineries de Pétrôle, groupe des adhérents des deux sexes. Depuis les événements de juin 1936, son nombre s'est accru considérablement. Cependant, il reste beaucoup de propagande à faire pour amener parmi nous les camarades inorganisés. Un dernier rapport montre combien fut difficile, à Donges, l'action du Syndicat Chrétien.

Vient le tour des Alouettes, groupe des Jeunes. L'une d'elle explique ce qu'est la jeunesse syndicaliste Chrétienne, comment elle forme ses membres. Elle recommande la lecture de son journal « Jeunesse et Travail ».

Mlle Beringer nous dit tout le plaisir qu'elle avait à se retrouver parmi nous, ayant déjà assisté à une Journée Sociale de Méan en octobre 1934. Constatant l'extension du groupe des Jeunes, les félicita, puis remercia les syndiquées ayant fait la lecture des rapports.

L'après-midi à Méan, Mlle Beringer captiva l'auditoire par sa parole chaude et convaincante. Les syndicats féminins nous dit-elle estiment que la place de la femme est

Union Départementale de Maine-et-Loire

Angers

Bonneterie

Le Syndicat de la Bonneterie a tenu ses promesses du début... La convention est signée par la C. F. T. C. seule, depuis le 30 avril dernier. Nous sommes très heureux d'enregistrer ce nouveau succès du Syndicalisme Chrétien qui, une fois de plus, s'est affirmé capable de faire triompher (sans être à la remorque de qui que ce soit) les légitimes desirs des Travailleurs.

Employés

N'ont pas manqué de se précipiter des modalités d'application de la semaine de 40 heures, dans la banque et le commerce.

Plusieurs démarches ont été faites, motivant nos préférences pour le choix du samedi dans la Banque, la chose étant très possible.

De même que sachant faire la part des choses, nous avons opté pour le lundi dans le commerce, ce jour s'avérant le moins dommageable pour la vente.

Saumur

Réunion du 20 Avril

Le Président commence par faire ressortir dans les faits de l'année écoulée que les Syndicats Chrétiens de Saumur ont été écartés de l'adjudication du contrat de la Métallur-

au foyer. Si elle n'a pas besoin de travailler, c'est un manque de sens social que de prendre la place d'une autre. Il y a des femmes, qui dans certains cas sont obligées de travailler : salaire paternel insuffisant ou faisant défaut, célibataire, veuve ou chargée de famille, d'où la nécessité de groupements professionnels.

Mlle Beringer demanda aux personnes non syndiquées de réserver leur adhésion aux Syndicats Chrétiens dans la doctrine et la collaboration, pour une justice égale pour les uns comme pour les autres et où règne l'esprit de charité.

Union Départementale de Vendée

Syndicat des Secrétaires de Mairie de Vendée

Vœux

Dans son assemblée générale du jeudi 25 avril 1935, notre syndicat a émis le vœu suivant, qui a été transmis à M. le Ministre du Travail, ainsi qu'à l'Alliance Nationale pour l'accroissement de la population française, 26 rue du Quatre-Septembre, Paris 2^e.

Le syndicat des secrétaires de Mairie de la Vendée :

Considérant : 1^o Qu'aux termes de la loi du 30 juin 1934, les dispositions de la loi du 11 mars 1932 sont applicables aux Communes et établissements Communaux pour la totalité du personnel qu'ils emploient, à l'exception des Communes et établissements communaux particuliers d'allocation familiales ont été institués ;

2^o Que c'est un devoir de solidarité sociale que la collectivité vienne en aide aux familles nombreuses ;

3^o Que les salariés de l'industrie du commerce et de l'agriculture ont obtenu, par le vote de lois sociales une amélioration appréciable de leur condition de vie familiale ;

4^o Que les agents communaux attendent encore l'application de la loi du 30 juin 1934 leur donnant le bénéfice des allocations familiales et la réforme de l'art 3 de la loi du 22 juillet 1923 leur interdisant le cumul des allocations familiales avec l'encouragement aux familles nombreuses alors que les salariés de l'industrie, du commerce et de l'agriculture bénéficient dudit Cumul ;

5^o Que l'alliance nationale pour l'accroissement de la population française a pour objet l'étude des réformes législatives favorisant les familles nombreuses.

Emet le vœu que l'Alliance Nationale veuille bien :

1^o Etudier les revendications des agents communaux (secrétaires de Mairie, cantonniers communaux, gardes-champêtres etc...) exposés ci-dessus ;

2^o Appuyer de son influence ces légitimes revendications auprès des Membres du Parlement.

chômage sont beaucoup plus diverses et profondes. Nous pouvons même affirmer que seule l'organisation de la profession pourra mettre un peu d'ordre dans la situation actuelle.

Les causes du chômage, même partiel, sont multiples. Il ne faut pas oublier qu'une des principales causes est la morte-saison habituelle des professions touchées par le chômage. Malgré tous les événements qui ont bouleversés notre petite vie tranquille dans ces derniers mois, cherchons à nous rappeler les années passées et si notre mémoire est fidèle, nous pourrions nous rappeler qu'en certaines années malgré l'absence de conventions, de congés payés, de prix minima, de semaine de 40 heures, nous avons connu des périodes assez longues de travail réduit auxquelles succédaient des jours meilleurs. Des esprits chagrins vous diront qu'à ce moment là, la confiance régnait, que la situation politique intérieure et extérieure n'était pas la même. Admettons-le, et sans négliger la valeur de ces arguments qu'il nous soit permis d'en chercher d'autres.

Les différentes causes de la crise actuelle sont :

1^o d'ordre moral, par suite de l'abandon dans les mœurs et les institutions des principes chrétiens ;

2^o d'ordre politique, l'égalité civile faisant naître le désir de l'égalité économique ;

3^o d'ordre économique, découvertes, inventions, machinisme, d'où surproduction déséquilibrée par rapport à la consommation ;

Pour les causes d'ordre économique, quelques chiffres que nous empruntons à une étude des « Cahiers de l'Action Populaire » permettront de mieux fixer les esprits. Signaux seulement en passant que les découvertes ou inventions modernes : électricité, T.S.F., aviation, ont bouleversé nos conceptions du temps et de l'espace : un coup de Bourse à Paris afile immédiatement le marché des valeurs à New-York ; les bananes qui poussent au fond de l'Afrique sont mangées en Europe pendant que nos chaussettes ou nos étoffes s'exportent à Madagascar ou à la Martinique. Le développement du machinisme en quelques années a révolutionné le problème de la main-d'œuvre humaine. Il y a assez de métiers à tisser en France pour fournir à toute la consommation française, en ne faisant travailler ces métiers que 4 heures par jour. L'Allemagne de son côté produit 10 fois plus qu'elle ne consomme ; la Tchécoslovaquie 22 fois plus.

Dans l'industrie de la chaussure en France, il suffirait de 5 heures de travail par jour pour suffire à la consommation. En Allemagne, 3 heures ; et en Tchécoslovaquie, une demi-heure, puisque les usines Bat'a, seules, suffiraient à la consommation du monde entier.

Il est permis de se demander où s'arrêtera le progrès, car faute d'organisation de la production, victime d'une concurrence effrénée, la lutte « à coups de machine » devient aussi meurtrière que la lutte « à coups de canon ».

De cet excès de machinisme découle un excès de production pendant que par le monde des millions de chômeurs, c'est-à-dire des millions de travailleurs ne demandant qu'à travailler pour vivre, mais ne peuvent trouver de travail, donc ne gagnent rien, et parce qu'ils ne gagnent rien ne peuvent acheter ce qui leur est nécessaire pour se nourrir, se vêtir, etc... C'est suivant le mot du Cardinal Verdier « la misère au sein même de la richesse ». Les richesses que la Providence met si généreusement à notre disposition par les progrès de la technique moderne devraient être mieux réparties, entre tous, si les hommes par égoïsme, par désir de la jouissance, par injustice, ne troublaient pas les règles de cette répartition.

Nos organisations syndicales par leurs doctrines, loin donc d'être la cause du chômage dont nous souffrons doivent au contraire contribuer à donner la solution aux problèmes économiques actuels. La société moderne souffre davantage d'une crise morale que d'une crise économique.

Que tous les hommes, patrons ou ouvriers, se rappellent qu'ils sont réellement frères et que malgré des inégalités apparentes et secondaires ils sont foncièrement égaux. Qu'ils recherchent par tous les moyens et en toutes circonstances l'application de la doctrine sociale de l'Eglise. Doctrine ayant sa source dans l'Evangile, exposée dans les ouvrages de morale sociale et précisée par les Papes, dans les Encycliques, au fur et à mesure que les besoins de chaque époque font naître des problèmes nouveaux.

Continuons donc, sans défaillance, à développer encore davantage nos syndicats, base de la profession organisée, afin qu'un jour dans le respect mutuel des droits et des devoirs de chacun, puisse régner un ordre économique plus stable qui permettra à tous d'envisager l'avenir sans inquiétude.

M. FOULQUE.

On leur réclame toutefois après coup leurs signatures, mais nos délégués ne voulurent pas signer un tel contrat.

L'élection d'un président étant à l'ordre du jour, M. Bidault, qui depuis 1930, dirige la marche de notre union, et qui s'en retire, à notre grand regret, tient avant de quitter son poste à remercier ceux qui lui ont facilité sa tâche et ceux qui par leur action militante ont bien mérité de l'Union, en particulier MM. Chercou et Carré de Saint-Hilaire-Saint-Florent. M. Bidault nous laisse comme consignes de suivre fidèlement les réunions de l'Union et les Cercles de Militants.

Maurice Guérin, élu président à l'unanimité, propose au Conseil de confier la présidence d'honneur à M. Bidault, afin de le remercier des grands services rendus au syndicalisme chrétien. Ce qui est adopté.

La fête du travail aura eu lieu lorsque paraîtront ces lignes et avec plaisir nous n'en doutons pas. Notre dévoué trésorier donne ensuite le compte rendu de sa gestion financière pour l'année 1936, et fait remarquer que les cotisations ne sont pas assez élevées pour subvenir aux besoins de l'Union. Bonne note doit en être prise.

P. BLANCHARD.

St-Hilaire-St-Florent

Employés, Vins et Spiritueux

Tout nouvellement constitué, le syndicat des Emp. des vins de Saint-Hilaire a une vitalité remarquable ; chaque semaine, sans y manquer, le Bureau se réunit ; cela a permis de mettre au point un projet de convention qui sera proposé incessamment et qui, étudié comme il l'a été, ne manquera pas de donner satisfaction aux adhérents déjà nombreux qui ont fait confiance à l'organisation syndicale chrétienne.

Trélazé

Chez les Mineurs

H. Meck en Anjou

Notre ami Henri Meck sera chez les mineurs et ardoisiers de l'Ouest les 4, 5 et 6 juin prochain ; il fera plusieurs réunions dans les centres les plus importants.

Le dimanche 6 juin, à 9 heures aura lieu au Siège de l'U. D. 10, rue du Vollier à Angers une Assemblée Générale des délégués des Syndicats des Mineurs de l'Ouest, sous la présidence de notre secrétaire général ; à cette séance seront étudiées les questions suivantes :

Retraites, ministères, délégués à la sécurité, conventions collectives et accidents du travail.

Pour le midi un repas amical sera organisé.

Et pour terminer cette tournée, une grande réunion publique est prévue à Trélazé, au Siège des Organisations Sociales, 112 rue Jean-Jaures.

Nous demandons à tous nos amis de bien vouloir réserver leur journée du 6 juin, qui doit être pour nous un grand rassemblement des forces syndicales, heureuses de manifester leur sympathie à l'un des défenseurs du Syndicalisme Chrétien au Parlement.

Cholet

Le Chômage dans la région choletaise

Sans aucun doute, depuis quelques semaines, la situation du travail dans la région choletaise s'est aggravée. Etablissements du textile, de la confection, de la chaussure, les uns après les autres, à un rythme plus ou moins accéléré, se voient dans l'obligation de diminuer le temps de travail de leurs ouvriers. L'anxiété commence à pénétrer dans les foyers avec l'inquiétude du lendemain, et il nous revient que pour quelques-uns la situation est près de devenir angoissante.

Les pêcheurs en eau trouble, se faisant les complices de personnes mal intentionnées, voudraient faire courir le bruit que la situation actuelle est le résultat du mouvement syndical qui s'est développé dans la région depuis l'année dernière. Quiconque voudrait les suivre dans cette voie aurait la vue bien courte car les véritables causes du

COURS PIGIER

6, Rue Crébillon - NANTES - Téléphone 142.14

COURS PRATIQUES DE COMMERCE

Enseignement Technique, Commercial, Rapide et Individuel
Entrée et Salles spéciales pour Dames et Jeunes Filles (Professeurs Dames)
Inscriptions à toutes époques de l'année
Cours le jour, le soir et par correspondance

COMPTABILITÉ
STENO-DACTYLO
COMMERCE - LANGUES
CORRESPONDANCE
COMMERCIALE
SECRETARIAT
COUPE - COUTURE
MODÈ, COIFFURE, etc...

PLACEMENT gratuit des ELEVÉS
400 emplois environ ont été offerts aux élèves en chacune des années dernières

TRAVAUX DE COMPTABILITÉ



Un savon complet!

Composé de savon parfait et d'oxygène, CROIX D'OR est un savon complet qui blanchit tout en lavant. Essayez-le!

SAVON POUDE CROIX D'OR À L'OXYGÈNE

LA MAISON ROCHET

ORTHOPÉDIE - BANDAGES - CEINTURES
est transférée pour cause d'agrandissement
du 38 de la RUE DE VERDUN
au 32 DE LA MEME RUE

LOCATION DE LITS MÉCANIQUES, GOUTTIÈRES, REQUILLES, etc...

Paris ! Paris !

Préparons-nous

Nous allons avoir, dans le courant du mois de juin, un ensemble de manifestations dont le point culminant sera le Congrès Confédéral avec Fêtes du Cinquantenaire.

Considérant l'effort que vont avoir à accomplir les Syndicats, la C. F. T. C. a estimé qu'il convenait de grouper ces manifestations de manière à éviter aux militants plusieurs déplacements.

Le programme général a été ainsi arrêté :

Cours d'étés de l'École Normale Ouvrière à Bierville : 16 au 23 juin.

Session Confédérale à Bierville : 21 au 23 juin.

Congrès de certaines Fédérations de Métiers : 25 juin.

Congrès Confédéral : 26 juin.

Fêtes du Cinquantenaire : dimanche 27 juin.

PROGRAMME DE LA SESSION DE FORMATION DE BIERVILLE

LUNDI 21 JUIN

10 heures. — Nouveaux aspects du Syndicalisme en France, par Paul Vignaux, Directeur d'Etudes à l'École des Hautes-Études.

15 heures. — Unité ouvrière et liberté syndicale, par Charles Blondel, Membre de la Commission Générale des Semaines Sociales de France.

16 h. 30. — Les conditions nouvelles des conflits du travail, (conciliation, arbitrage, occupations, neutralisation), par Leroy-Jay, docteur en droit.

MARDI 22 JUIN

9 h. 30. — La croissance des effectifs et les responsabilités nouvelles des militants, par Jean Pérés, secrétaire général-adjoint de la C. F. T. C.

10 h. 45. — Ce que le Christianisme apporte à l'action syndicale, par M. l'abbé Goimard, Aumônier-Conseiller de l'Union des Secrétariats Sociaux.

15 heures. — Rapports entre les Syndicats Chrétiens et les Syndicats d'autres tendances, par X...

16 h. 30. — Quelle attitude prendre dans les conflits du travail, par Marcel Poimbeur, secrétaire général de la Fédération Française des Syndicats Chrétiens d'Employés.

MERCREDI 23 JUIN

9 h. 30. — Les délégués du personnel : situation juridique, par Daniel Villey, docteur en droit.

10 h. 45. — Les délégués du personnel : action pratique, par X...

14 heures. — L'action syndicale dans l'entreprise, par Jean Pérés, secrétaire général-adjoint de la C. F. T. C.

Nos Unions Départementales feront diligence pour avoir de très nombreux délégués à toutes ces manifestations, dont l'importance revêt en ce moment un caractère tout particulier.

Choc en retour...

Deux préoccupations du Syndicalisme Chrétien !

Les Grands Travaux

On parle beaucoup en ce moment des vieux travailleurs et d'un programme de grands travaux... Certaine organisation voudrait-elle encore monopoliser ces deux « slogans » ?

Rappelons, à leur intention, et aussi pour tous ceux qui peuvent encore l'ignorer, que depuis longtemps la C. F. T. C. se préoccupe de l'amélioration du sort des vieux travailleurs, ainsi que de la lutte contre le chômage par le moyen de grands travaux.

Mais reportons-nous plutôt au plan de la C. F. T. C., qui concrétise ces préoccupations, notamment aux pages 12 et 13. La C. F. T. C. préconise l'amélioration légale progressive du sort des Travailleurs par un certain nombre de mesures législatives, parmi lesquelles nous notons :

1° L'institution ou le perfectionnement de tous systèmes d'assurances obligatoires garantissant le Travailleur et sa famille contre les risques de la vie professionnelle : chômage, maladie accident, invalidité, vieillesse, décès.

2° La lutte contre le chômage grâce au financement et à l'exécution de Travaux généraux et rentables assurant l'expansion économique du pays, et à la recherche et à l'application de tous les moyens permanents, tels qu'un meilleur aménagement de la colonisation extérieure et intérieure, susceptibles d'absorber régulièrement la main-d'œuvre que la diminution des facultés de consommation ou l'accroissement trop rapide des facultés de production risqueraient de mettre en chômage.

Et il y a bien d'autres choses encore dans le plan de la C. F. T. C. Nous y reviendrons, d'ailleurs.

Le Comité National de la C. F. T. C.

La session trimestrielle du Comité national de la C. F. T. C. s'est tenue à Paris, le 18 avril. La séance du matin fut présidée avec un rare bonheur, par Mlle M. Lefeuvre, vice-présidente de la C. F. T. C.

G. Tessier, secrétaire général, résuma les récents événements dans l'ordre professionnel, social, économique. Il souligna les efforts déployés par les organismes centraux du syndicalisme chrétien en vue du respect de la liberté syndicale.

J. Zirnheld, président, appela ensuite l'attention des délégués sur le Congrès de la Confédération internationale des Syndicats Chrétiens qui aura lieu à Paris, du 6 au 8 septembre 1937.

Le trésorier G. Torco, exposa la situation financière ; il insista vivement auprès des délégués pour qu'ils apportent tous leurs soins à la rentrée régulière des cotisations confédérales.

L'après-midi, sous la présidence de Ch. Broutin, secrétaire général de l'Union régionale des Syndicats libres du Nord et délégué confédéral, le Comité prit connaissance du rapport moral sur l'activité extérieure de la C. F. T. C. qui seront présentés au Congrès du 26 juin, à Paris, par Zirnheld et Tessier.

Le Comité national approuva ensuite les décisions prises en vue de la célébration des fêtes du Cinquantenaire du syndicalisme chrétien qui se dérouleront, à Paris, le 26 juin, et en vue de la participation de la C. F. T. C. à l'Exposition. Cette participation est assurée pour les pavillons pontifical, de la solidarité et de la presse.

Enfin, le Comité fixa les principaux points sur lesquels devront porter les prochains travaux de la C. F. T. C. : l'organisation professionnelle et la liberté syndicale, le plan de la C. F. T. C. (questions des transports et du crédit), les salaires et le pouvoir d'achat, les lois, la presse syndicale.

La nouvelle centrale féminine

A la suite de la fusion des deux grandes centrales féminines bien connues sous les noms de « Fédération des Capucines » et l'« Union de l'Abbaye », l'organisation syndicale chrétienne féminine « unifiée » a installé son siège social, 3, rue Volney, à Paris.

Le secrétariat des syndicats chrétiens féminins d'employées et d'ouvrières sera ouvert tous les jours sauf le jeudi, de 9 h. 30 à 19 heures (téléphone Opéra 03-95).

La Fédération du Bâtiment proteste contre les atteintes à la liberté syndicale

La Fédération des syndicats professionnels du Bâtiment et Travaux Publics (C.F.T.C.) vient d'élever, à l'occasion de son Conseil national du 17 avril, une nouvelle et énergique protestation contre les nombreuses atteintes portées, dans cette profession, à la liberté syndicale.

La résolution adoptée à ce sujet rappelle d'abord la totale indépendance du syndicalisme chrétien à l'égard de qui que ce soit ; elle souligne que la liberté « principale fondamentale de la démocratie, ne peut être méconnue, dans ses formes les plus importantes, comme la liberté syndicale et le droit au travail de tous les citoyens, par ceux-là mêmes qui se défendent de toute tendance dictatoriale... » ; elle réclame du gouvernement après les déclarations catégoriques qu'il a faites, dans ce sens, à la Chambre, une énergique intervention pour sauvegarder cette liberté ; elle rappelle que les effectifs de la Fédération des syndicats chrétiens du bâtiment, comme son action passée, ne permettent pas de contester le caractère représentatif de ce groupement.

Liberté, oui ou non ?

Le Peuple, du 10 avril 1937, donne un compte rendu du Comité National cégétiste du Bâtiment, écrit :

Aussi le C.N.F. se réclame, sans contestation possible, d'être le seul représentant autorisé des travailleurs du bâtiment organisés démocratiquement et en majorité écusante dans la C.G.T., déclare solennellement que, en approuvant les termes de la loi sur le droit syndical, les adhérents de la Fédération ont le droit et le devoir de refuser de travailler avec ceux qui ne sont pas syndiqués ou le sont ailleurs qu'à la C.G.T.

Le même journal, à la date du 14 avril, rend compte du Comité National de la C.G.T., rapporte ces paroles de Léon Jouhaux :

Nous n'avons pas le droit — s'écrie-t-il — de répéter sur certains plans les pratiques du fascisme lui-même. Le droit syndical doit s'exercer dans la liberté. Le droit au travail ne doit pas être refusé à un ouvrier parce qu'il n'adhère pas à un syndicat.

Accordez vos violons, messieurs les grands manifs de la C.G.T. Les ouvriers, eux, vous ont jugés à vos actes.

Où passer nos Vacances A LA Mi-Côtière par Oudon (Loire-Inf.)



Vue prise du parc de la Mi-Côtière, sur Oudon et la Loire

Un exemple à retenir

A Millau, où les Syndicats Libres sont les plus forts, il n'y a pas eu de grève mais les ouvriers ont obtenu plus d'avantages qu'ailleurs

Les effectifs du Syndicat Libre de la ganterie de Millau sont très nettement supérieurs à ceux de l'organisation cégétiste. C'est donc la C.F.T.C. qui, pour cette industrie importante de l'Aveyron, possède l'initiative de l'action syndicale.

Cette action, menée par le canal de la Commission mixte, créée après le douloureux conflit de 1934 1935, s'est déroulée sans grève et cependant des relèvements de salaires ont atteint jusqu'à 25 et 30% pour certaines catégories.

Ainsi se trouve une fois de plus prouvée l'efficacité des méthodes syndicales chrétiennes. En enregistrant l'accord réalisé entre déléguations patronales et ouvrières (C.F.T.C.-C.G.T.), les employeurs ont souligné la satisfaction qu'ils avaient éprouvée en constatant « l'esprit d'entente et d'équité qui n'a pas cessé de régner au sein de la Commission mixte ».

Une consigne : PROPAGANDE INDIVIDUELLE — « Il faut que j'amène quelqu'un au Syndicat ce mois-ci ».

SALUT ! nouveau confrère

La Voix des Travailleurs est heureuse de saluer un nouveau confrère : MONDE OUVRIER hebdomadaire de la famille et du travail, édité par la L.O.C.

Alerte, courageux bien vivant, Monde Ouvrier a déjà conquis de nombreuses sympathies dans la classe ouvrière.

Paraissant tous les huit jours, il donne la pensée des ouvriers chrétiens sur les événements actuels, il les documente ; avec sa page de magazine, il les distrait ; et sa page sur le foyer en fait vraiment le journal de la famille ouvrière.

L'abonnement est de 15 francs par an, 8 francs pour 6 mois. L'adresse ? Ligue ouvrière chrétienne, 12 avenue Sœur Rosalie, Paris 13^e C.C.P. Charles Bonnet Paris 1442-06

LISEZ « Monde Ouvrier »

ENVOYEZ-NOUS DES PHOTOS POUR ILLUSTRER NOTRE JOURNAL.

« ...Va-t-on continuer de bouter à ces réformes que la papauté elle-même reconnut pour nécessaires dès 1891 ? Beaucoup de conservateurs français gagneraient à méditer sur les encycliques REBUM NOVARUM et QUADRAGESIMO ANNO, dont la hardiesse pourrait les inquiéter autant que le Rassemblement Populaire (salaire minimum, légitimité des syndicats ouvriers, salariat tempéré par le contrat de société, etc.) »

CAMPINCHI.

Chez les Mineurs

Le Congrès du Syndicat libre des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais (C.F.T.C.), qui s'est déroulé, à Lens, le 4 avril sous la présidence de J. Zirnheld, a obtenu une remarquable succès. L'après-midi, lors de la séance de clôture, plus de quinze cent personnes étaient rassemblées pour applaudir le président de la C.F.T.C.

Hôtel-Villa Saint-Jean

CHAUFFAGE CENTRAL - ASCENSEUR EAU COURANTE CHAUDE ET FROIDE

OUVERT TOUTE L'ANNÉE

LOURDES

3, RUE DU PARADIS

Bibliographie

Editions « Aisatia », 1, rue Garancière, Paris (6^e)

« Le Catholisme d'un Pasteur Anglican », par M.-H. Lelong, O. P. Comment peut-on demeurer oisif dans une Église que l'on sait être dans l'erreur ? Célébrer le sacrifice eucharistique lorsque le Souverain Pontife, dont on reconnaît l'autorité, a dénié toute valeur à votre ordination ?

Tel est le problème agité dans ces pages. Ce drame de conscience est exposé avec un accent de sincérité et une hauteur de sentiments devant lesquels il est difficile de n'être pas bouleversé.

Une plaquette 3 fr. Du même auteur chez le même éditeur : « La Messe Vivante » (10^e édition), 15 francs « Jésus et son Pays » (5^e édition), 16 fr. 50.



Charles PRET, Président de nos Syndicats de Poitiers, lauréat du Prix Georges Lucas 1937

Propos sur une affiche

Nos camarades employés de la G. G.T. dénoncent, sur une affiche, que tous ont pu lire sur les murs de leur ville, les atteintes portées par certains patrons à la liberté syndicale de leurs employés.

Sans vouloir mettre en doute la véracité de ces affirmations, et même en associant notre protestation à la leur, car nous condamnons toutes les atteintes à la liberté syndicale, quels qu'en soient les auteurs et les victimes, nous ne pouvons nous empêcher de leur dire que vraiment, ils sont mal venus de se plaindre, lesdits patrons n'ayant fait que suivre les exemples que dans trop d'occasions, certaines formations de la C.G.T. leur ont données.

Qu'ils se souviennent des brimades, des exclusions lancées contre ceux de nos camarades qui, dans certaines entreprises, voulaient garder leur liberté et se refusaient de passer sous leurs fourches caudines ? Qu'ils se souviennent des grèves déclenchées pour obtenir des patrons leur renvoi de la mine, de l'usine, du bureau ?

Qui donc a monopolisé le travail sur les chantiers de l'Exposition ? Qui donc proclame son intention de revendiquer, lors des prochains renouvellements des contrats collectifs, le contrôle de l'embauchage, appliquant ainsi le régime de la carte de travail, cher à M. Hitler ?

Vous êtes frappés, camarades, avec les armes à double tranchant que vous utilisez contre nous ; vous n'avez qu'à ne pas vous en servir et respecter chez les autres cette liberté syndicale et même cette liberté tout court, que vous restez si véhémentement pour vous en la refusant aux autres, à l'instar des régimes totalitaires que vous dites combattre en les imitant servilement.

P. HERFRAY.

Les Cheminots au Ministère

Le ministre des Travaux publics a reçu, le 17 avril, une délégation de la Fédération des syndicats professionnels des Cheminots de France (C.F.T.C.). Les syndicalistes chrétiens ont rappelé au Ministre que les traitements des cheminots n'avaient pas été ajustés depuis juin 1936, malgré la hausse croissante du coût de la vie ; ils soulignèrent, à cet égard, le cas des cheminots chargés de famille demandant une révision du taux des allocations familiales et de l'indemnité de résidence.

M. Edouard, qui a réservé le meilleur accueil à la délégation, lui a promis d'étudier attentivement ses desiderata.

GRAVURE sur Métaux et sur Bijoux

Maison fondée en 1895 Jean TERRIEN

Fournisseur d'Administrations Publiques et de l'Etat 10, rue Cacaout - NANTES

Timbres en caoutchouc et cuivre - Tampons, encres, etc... - Plaques en émail pour tous usages - Plaques fondues pour tombes.

Remise 5 % aux Syndiqués

FABRIQUE DE PARPAINGS

de toutes épaisseurs et creux Ciment et Chaux

JULES TINGUY

à Bel-Air, Route de Paris DOULON-NANTES

FOURRURES IDEALES

30 % MOINS CHER parce que frais généraux nuls QUALITE SUPERIEURE parce que exécutées par le vendeur même

Bretagne : Jean GEORGES, 57, rue Ville-Pépin SAINT-SERVAN (I.-et-V.)

Ouest : Pierre FERROCHAUD Ste-PAZANNE (L.-I.)

CRÉDIT NANTAIS

Société Anonyme, Capital 30 Millions

Siège Social : NANTES, 4, rue Voltaire Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne) R. C. 129 B

Secursales : Brest, Châteaubriant Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes

41 Agences et Bureaux en Bretagne TOUTES OPERATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE

ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT FAVREAU

4, Place du Martray, 4 NANTES Téléphone : 130-53

Assurances sur la Vie Rentes Viagères

H. Devorsine - L. Feildel 1, rue Affre - NANTES

MACHINES à COUDRE

75 ans dans une même fabrication sans arrêt

STELLA

LES MEILLEURES et nettement LES MOINS CHERES Catalogue et renseignements gratuits sur demande 21, Chaussée de la Madeleine NANTES

Voir nos CYCLES STELLA 60 modèles CASSEBENS 4 modèles

TIMBRES NANTAIS

Ils vous donnent la faculté de choisir une très belle prime, soit à leurs magasins :

4, Place du Change - NANTES soit chez les commerçants distribuant les « TIMBRES NANTAIS ».

RÉAU

UNE GARANTIE D'ELEGANCE ET DE QUALITE

BONNETERIE CHEMISERIE MERCERIE SOIERIE

23 et 25, rue Gambetta, POITIERS

GRAND MAGASIN DE NOUVEAUTÉS

Ed. Guimbaud et Ch. Texier 7, Place du Marché, POITIERS

Spécialités de LAINAGES et SOIERIES TOILES - BLANC - CONFECTIONS

Du Choix De la Qualité Des Prix avantageux MAISON DE CONFIANCE. - ENTRÉE LIBRE

POUR TOUS VOS IMPRIMÉS

Consultez L'IMPRIMERIE DU « COURRIER » 24, RUE DU PALAIS, A SAINT-NAZAIRE Il vous sera répondu le jour même

Cie d'Assurances Générales

Incendie, Accidents, Vol H. Devorsine 1, rue Affre - NANTES

ENTREPRISE DE CHARPENTES

P. OHEIX Avenue du Grand-Clos - NANTES Boulevard Lelasseur

Chantier : Rue de la Gourmette

A LA MAISON DE REIMS

Maison de Confiance PATRON Opticien Spécialiste 3, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville) NANTES

Exécution des Ordonnances : de MM. les Oculistes : 10 % de remise aux Membres des Syndicats Chrétiens

RIPOCHE & Co

2, rue Pierre-Landais - NANTES Téléphone : 113-33

Transports Automobiles, Camionnage Voitures pour Excursions Mariages - Sociétés

Camions Autos Déménagements Camionnettes pour Livraisons

ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURES

L. CHATELIER Père et Fils L. CHATELLIER, Fils SUCCESEUR 7, rue Paré - NANTES Téléphone : 125-13

Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués qui font construire une habitation familiale.

A NANTES

La Grande Spécialité de BONNETERIE chez FRED 4, Rue du Calvaire

ELECTRICITE LUMIERE - FORCE - SONNERIES TELEPHONES T. S. F.

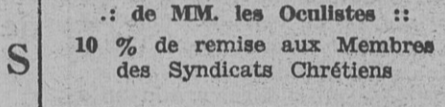
A. TOUVERON

15, rue Jean-Jaurès - NANTES Téléphone 125-90 Prix avantageux et Remise aux Syndiqués GRAND CHOIX DE LUSTRES

N'ACHETEZ PAS EN AVEUGLE

VOUS NE TROUVEREZ PAS MIEUX CUP CETTE CHAMBRE.

1595 les 10 pièces



Il amorce table liseuse 2 chaises taverin 2 orailiers nombreux matelas pure laine

ROBERT

7 et 14, RUE COPERNIC LIVRAISONS FRANCO

HORLOGERIE BIJOUTERIE ORFÈVRE

OBJETS D'ART BIJOUTERIE M. LAROUSSE 17, rue Villès-Martin, St-NAZAIRE Du Choix - Des Prix Remise 5 % à tous Syndiqués

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH

Maison Louis LANDAS Place Marceau et Rue du Palais SAINT-NAZAIRE

Maison spéciale pour les Livres et Objets de Piété PAPETERIE - MAROQUINERIE Imagerie et Souvenirs Bretons Réduction 5 % aux Syndiqués

PLÂTRERIE-DÉCORATION Staff - Fumisterie

ANCELIN

ENTREPRENEUR 49, rue de Bel-Air - NANTES Téléphone : 117-49

HORLOGERIE - BIJOUTERIE

G. ROBIN

18, rue du Palais, St-NAZAIRE BIJOUX POUR MARIAGES Atelier de Réparation SES CHOIX SES PRIX Réduction 5 % aux Syndiqués

STUDIO St-DONATIE

6, rue Evêque Emilien Imp. du « Courrier de Saint-Nazaire » Le Gérant : Charles NASSIVEL